

Le SEDIF prend acte de la décision du préfet de Seine-et-Marne

Par une décision implicite de rejet, le préfet de Seine-et-Marne n'a pas accordé l'autorisation environnementale au déploiement de l'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) dans le site pilote d'Arvigny, à Savigny-le-Temple (77), du Syndicat des Eaux d'Île-de-France.

Le SEDIF prend acte de cette décision et regrette l'impact qu'elle aura sur le déroulement des travaux de l'usine pilote. Les discussions se poursuivront tout prochainement avec les différentes parties. Le SEDIF rappelle que ce projet avait fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur, qui estimait en juillet 2021 dans son rapport qu'il constituait « une avancée technologique considérable dans le domaine de la distribution d'eau potable, jamais égalée à ce jour », et que cette avancée correspondait aux attentes des usagers en matière de qualité de l'eau.

Le commissaire enquêteur rappelait également que les collectivités locales du secteur – aujourd'hui opposées au projet – y étaient favorables en 2019.

Cette technique de filtration extrêmement fine, cousine de la nanofiltration déjà mise en place à l'usine de Méry-sur-Oise depuis 1999, doit en effet permettre d'offrir aux usagers une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore, mais aussi débarrassée d'un maximum de micropolluants et de perturbateurs endocriniens. Ce projet pionnier offre de nombreux bénéfices pour la santé des usagers, pour la planète et devrait induire une économie nette de 100 € par foyer et par an, d'après une étude économique menée par le cabinet Deloitte.

Une enquête réalisée à l'automne avec l'institut Médiamétrie, dans le cadre de l'Observatoire annuel de la qualité de l'eau du SEDIF, avait montré que 92 % des usagers étaient intéressés par ce projet.

Assuré de l'intérêt des habitants et des communes de son territoire, le SEDIF poursuivra son projet pionnier « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore », et toujours sans déchet plastique, qui s'inscrit dans son plan d'investissement 2022-2031.

Voté par les élus en décembre 2021, ce dernier consacrera 800 millions d'euros au déploiement de l'OIBP dans les trois usines principales du SEDIF, à partir de 2024, pour la modernisation du secteur public de l'eau.

« Nous sommes déterminés à poursuivre ce projet d'avenir et d'intérêt général, qui répond aux attentes de nos 4 millions d'usagers franciliens en matière de quaalité de l'eau et devance les exigences croissantes des autorités en matière de santé », annonce André Santini, président du SEDIF.











→ QUI SOMMES-NOUS?

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France assure la desserte en eau potable de plus de 4 millions de Franciliens, ce qui en fait le plus grand service public d'eau potable en France et l'un des tout premiers en Europe. Ses trois usines principales, situées sur la Seine, la Marne et l'Oise, produisent chaque jour plus de 750 000 mètres cubes d'eau potable d'excellente qualité, et figurent parmi les plus performantes du monde. Son réseau de distribution couvre plus de 8700 kilomètres, soit la distance Paris-Séoul. Le SEDIF est présidé par André Santini, ancien ministre, vice-président de la Métropole du Grand Paris et maire d'Issy-les-Moulineaux.



CONTACT PRESSE Guillaume de STORDEUR 01 53 45 42 13 g.destordeur@sedif.com

